

ASSEMBLÉE NATIONALE  
2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

AMENDEMENT N ° II-3613

présenté par  
Mme Bassire, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,  
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,  
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                         |            |            |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Programmes                                                         | +          | -          |
| Emploi outre-mer                                                   | 0          | 60 000 000 |
| Conditions de vie outre-mer                                        | 0          | 0          |
| Soutien au réseau d'aide alimentaire en Outre-Mer (ligne nouvelle) | 60 000 000 | 0          |
| TOTAUX                                                             | 60 000 000 | 60 000 000 |
| SOLDE                                                              | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le coût de la vie en Outre-Mer dépasse largement celui de l'Hexagone.  
Par ailleurs, les territoires ultramarins sont parmi les plus pauvres de France. A titre d'illustration,

environ 77 % de la population de Mayotte et 40 % de la population à La Réunion vit sous le seuil de pauvreté (contre 14 % pour l'ensemble de la France).

La « vie chère » y est aggravée par une forte inflation persistante, qui touche de plein fouet, dans ce contexte de crise, les familles ultramarines les plus modestes.

Dans la continuité des mesures gouvernementales prises pour 2022 et 2023 en faveur de l'aide alimentaire dans les Outre-Mer, le présent amendement propose de maintenir et renforcer le soutien au réseau d'aide alimentaire ultramarin à hauteur de 60 millions d'euros pour 2024.

Aussi est-il proposé (en autorisations d'engagement et en crédit de paiement) de :

- abonder de 60 millions d'euros une nouvelle ligne de programme intitulée « Soutien au réseau d'aide alimentaire en Outre-Mer » au sein de la Mission « Outre-Mer » ;
- diminuer de 60 millions d'euros l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi Outre-Mer » de la Mission « Outre-Mer ».

Les auteurs de cet amendement (adopté en Commission des Finances) ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à en assurer la recevabilité. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage.